

AVENANT N° 1
A L'ACCORD DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE
DES SALARIÉ NON CADRES DU 14 JUIN 2011
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE « OPTIQUE-LUNETTERIE DE DÉTAIL »
(IDCC 1431 / BROCHURE N° 3084)

Entre

d'une part, :

- ▶ L'UDO,
- ▶ La FNOF,
- ▶ Le SYNOPE,

et

d'autre part :

- ▶ La FNECS CFE/CGC,
- ▶ La CSFV CFTC,
- ▶ La CFDT,
- ▶ La FEC CGT-FO,
- ▶ La CGT,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 Modification de l'article 1^{er} « Champs d'application professionnel et géographique » de l'Accord du 14 juin 2011

Le premier alinéa de l'article 1^{er} de l'accord du 14 juin 2011 est désormais libellé comme suit :

Cet accord a pour objet la mise en place d'un régime de prévoyance mutualisé au niveau national, à caractère collectif, obligatoire et généralisé à l'ensemble des salariés non cadres, c'est-à-dire, non affiliés à l'AGIRC en application des articles 4 et 4 bis de la convention collective nationale des cadres du 14 mars 1947.

En sont bénéficiaires les titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, présents à l'effectif des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale de l'optique lunetterie de détail (IDCC n° 1431).

Article 2 Date d'effet – Dépôt - Extension

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2014.

Les parties signataires conviennent de demander au Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, l'extension du présent avenant, afin de le rendre applicable à l'ensemble des entreprises entrant dans le champ d'application de la Convention collective nationale « Optique-Lunetterie de détail ».

Fait à Paris, le 12 septembre 2013
En 10 exemplaires originaux.

Pour les organisations signataires du présent avenant à l'accord de prévoyance obligatoire des salariés non cadres:

FEDERATION NATIONALE DES OPTICIENS DE FRANCE (FNOF)

Prénom et nom du signataire : :

FEDERATION C.F.T.C. COMMERCE, SERVICE ET FORCE DE VENTE (C.S.F.V.)

Patrick BOLLE :



FEDERATION DES SERVICES – C.F.D.T.

Nom, prénom du signataire :

SYNDICAT DES OPTICIENS ENTREPRENEURS (SYNOPE)

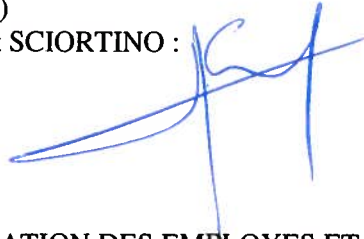
Christian ROMEAS :



FEDERATION DU COMMERCE ET DES SERVICES

(C.G.T.)

Vincent SCIORTINO :



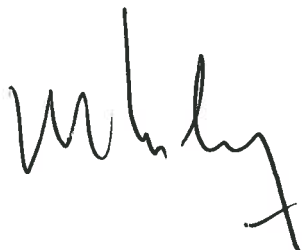
FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES (C.G.T.-FO)

Prénom et nom du signataire :

UNION DES OPTICIENS (U.D.O.)

Prénom et nom du signataire :

May. P. SARRUEN



FEDERATION NATIONALE DE L'ENCADREMENT DU COMMERCE ET DES SERVICES

(F.N.E.C.S.-C.F.E.-C.G.C.)

Florent GRELLET :

